



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 12 MARS 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 15
Délégués Excusés : 6	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 06 MARS 2025

Secrétaire de Séance : Hélène COUSSEAU

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de MARS les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 MARS 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Paul CARRERE) - Anaïs CADIS (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA - Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
 Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
 Martine GASTON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU
 Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT
 Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Excusés : Yannick VILLATORO -

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO –

N° 37 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation d'un atelier de dessin : « Spécial Disney »



RAPPORTEUR : Nicole DUCOUT

N° 37 /2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation d'un atelier de dessin : « Spécial Disney »

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de son programme annuel d'animations 2025, la Médiathèque du Pays Morcenais propose « **un atelier dessin** » spécial Disney avec l'association My manga Academia à la Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, le samedi 1^{er} février 2025 de 14h à 17h.

Cet atelier d'une durée de 3 h, s'adresse aux enfants dès 8 ans

Le coût global de cette action est de 375 euros TTC répartis comme suit :

- Prix de cession pour une classe : 125 euros TTC
- Prix de la cession pour le public de la médiathèque : 250 euros TTC

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération « **un atelier dessin** » spécial Disney avec l'association My manga Academia telle que proposée,

DIT que l'animation se déroule à la Médiathèque du Pays Morcenais à Morcenx-la-Nouvelle,

DIT que le montant global de la prestation s'élève à 375 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

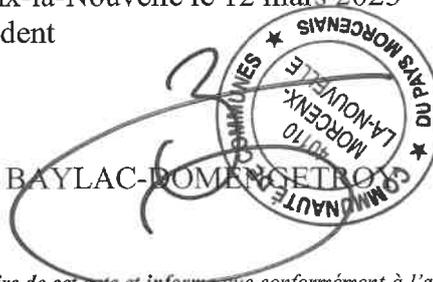
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Hélène COUSSEAU

Morcenx-la-Nouvelle le 12 mars 2025
le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETRO



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



CONVENTION

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS,

Représentée par Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, en qualité de Président,
ci-dénommée l'organisateur,

Adresse : Communauté de Communes du Pays Morcenais – 16 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle
Tél. : 05.58.04.14.15

et

«My manga academia »

Nom prénom : **Stéphane Lemiere**

Adresse : 5514 route de Morcenx

40630 Sabres

Siret : 808985790

Tél : 06 26 13 55 31

Mail :contact@mymangaacademia.fr

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La venue de **My manga academia**, s'effectue dans le cadre des animations
proposées par la Médiathèque du Pays Morcenais.

L'intervention de **Stéphane Lemiere** a pour objet l'animation un atelier de manga
tout public

La Communauté de communes du Pays Morcenais confie à **Stéphane Lemiere** qui
accepte, les missions suivantes :

Animation : l'atelier dessin :

Projet : Dessin de manga autour des personnages de Disney

Date : Samedi 1 février 2025 de 14h à 17h

Lieu et adresse : Médiathèque du Pays Morcenais

Public : Tout public

Le matériel nécessaire à la réalisation des missions sera fourni par l'intervenant.

ARTICLE 2 : REMUNERATION



En contrepartie de l'objet du présent contrat, la Communauté de Communes du Pays Morcenais versera à **My manga academia, Stéphane Lemiere** une rémunération de **375€ (Trois cent soixante-quinze euros)** pour l'animation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues à **monsieur Stéphane Lemiere** sera effectué à l'issue de sa prestation par virement bancaire ou par mandat administratif sur présentation d'une facture (délai de paiement : 30 jours maximum à compter de la réception de la facture et fourniture du RIB).

ARTICLE 5 : REPRODUCTION ET REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEOS

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, La Communauté de Communes du Pays Morcenais pourra, sur autorisation de l'auteur, communiquer au public, les photographies et vidéos prises pendant ses interventions. Les photographies et vidéos pourront également être exploitées par La Communauté de communes du Pays Morcenais à des fins de valorisation des actions culturelles de la Médiathèque du Pays Morcenais.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière. A défaut d'accord amiable entre les parties, l'indemnité sera fixée par voie contentieuse.

Sabres, le 19 février 2025

« My manga Academia »
Stéphane Lemiere

Morcenx-la-Nouvelle, le 12/03/2025
Pour La Communauté des communes

du Pays Morcenais
Le Président
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

